

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1084

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les membres de sa famille »

les mots :

« ses ascendants directs ou ses descendant directs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à mieux circonscrire les liens de parenté concernés par les dispositions de cet article.